

**Votation communale
du 19 avril 2015**

**Référendum communal
« NON à la hausse d'impôts »**

Sommaire

Objet du vote et situation générale	2
Position de la municipalité	6
Position du comité référendaire	10
Comment voter	14
Position des partis politiques	16

Question soumise au vote

« Acceptez-vous la décision du conseil communal du 9 octobre 2014 acceptant le préavis municipal no 73 relatif à l'arrêté d'imposition 2015 » ?

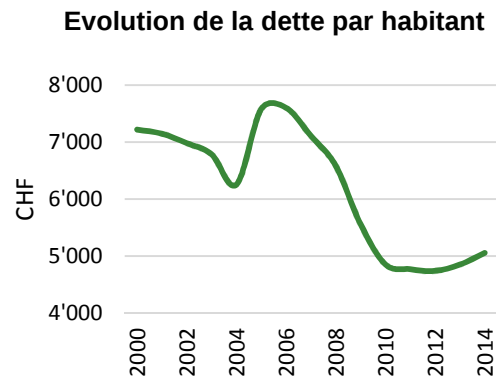
Qu'est-ce qu'un arrêté d'imposition ?

L'arrêté d'imposition est le document que la municipalité soumet au vote du conseil communal afin de fixer les taux des différents impôts prélevés par la commune.

L'arrêté d'imposition 2015 a été accepté par le conseil communal tel que présenté par la municipalité le 9 octobre 2014. Le Conseil d'Etat l'a validé le 3 décembre 2014. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

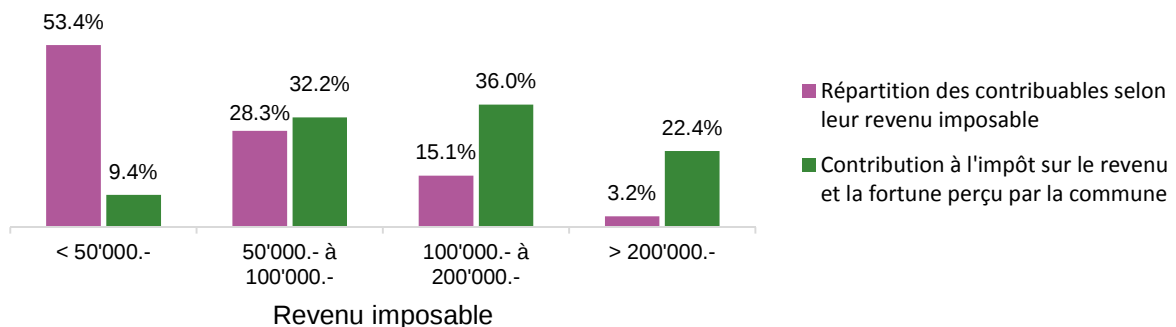
HISTORIQUE ET SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Au cours de ces dernières années, la municipalité a régulièrement présenté au conseil communal des comptes bénéficiaires. Cette situation favorable a notamment permis une importante diminution de la dette. Celle-ci est ainsi passée de 83.5 millions en 2006 à 56.2 à fin 2012. Ce désendettement de plus de 27 millions en six ans a également été possible du fait qu'**aucun investissement majeur n'a été réalisé au cours de la législature 2006-2011**. Parallèlement, la chute des taux d'intérêts a permis de renouveler des emprunts à des conditions nettement plus favorables. Avec les futurs investissements déjà validés par le conseil communal, la dette par habitant pourrait atteindre 6'900.- francs.



A l'image des autres villes de l'arc lémanique, le contexte économique actuel et l'évolution démographique de notre ville font apparaître que les recettes fiscales augmentent moins rapidement que les charges courantes et les dépenses d'investissements. Ceci s'explique entre autres par la structure de nos contribuables.

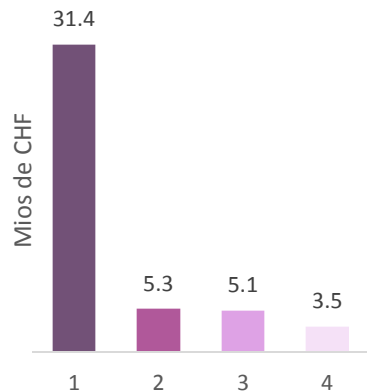
Les revenus imposables situés entre zéro et 50'000.- francs (cette catégorie comprend aussi les apprentis et les jeunes en formation) représentent, en nombre, plus de la moitié des contribuables, pour environ 10% des recettes de l'impôt sur le revenu. Environ 20% des contribuables s'acquittent de près de 60% du total de l'impôt sur le revenu.



Par ailleurs, il est important de relever que si le taux d'imposition de notre ville se situe dans la moyenne du district, **Gland reste, en 2015, parmi les villes du canton pratiquant un des taux d'imposition les plus bas.**

Quels sont les impôts prélevés...

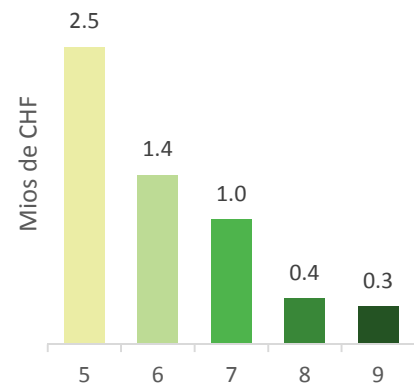
Comme toutes les collectivités publiques, la ville de Gland tire la plus grande partie de ses recettes des rentrées fiscales. Celles-ci représentent, pour l'année 2013, un montant de 45.3 millions de francs, soit environ 90% des revenus de la commune. Il faut néanmoins relever que les autres impôts mentionnés ci-dessous (no 2) varient fortement d'une année à l'autre.



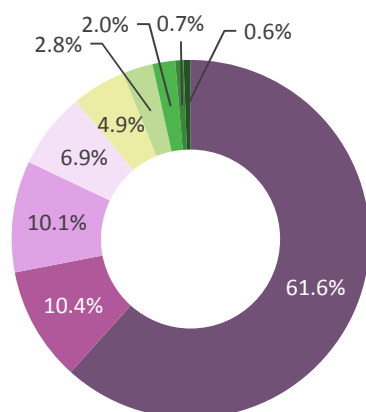
- 1 Impôts personnes physiques** : impôts sur le revenu et la fortune, impôts sur les frontaliers.
- 2 Autres impôts (aléatoires)**: gains immobiliers, impôt foncier, droits de mutation, successions et donations, impôt sur les chiens, ...
- 3 Taxes** : taxes entretiens réseau égouts, taxe déchets, taxe de raccordement aux réseaux d'eau et d'égouts, taxe de séjour, ...
- 4 Impôts personnes morales** : impôts sur le bénéfice et le capital des entreprises, impôt complémentaire sur les immeubles.

... et les autres recettes ?

- 5 Ventes de prestations et revenus divers**: vente d'eau, participation des parents à l'accueil des enfants, amendes, déchets valorisables, cartes CFF.
- 6 Revenus des biens et des immeubles** : locations appartements, bureaux et locaux divers, intérêts des titres et comptes bancaires.
- 7 Subventions et remboursements d'autres collectivités publiques** : participation du canton à des charges communales, remboursement de communes, subvention ECA.
- 8 Emoluments** : cartes identité et permis étrangers, permis de construire et d'habiter, permissions établissements publics.
- 9 Remboursements de tiers** : remboursement d'assurances et de frais de poursuites, refacturation dégâts divers.



Répartition des recettes en 2013



- 1** Impôt personnes physiques
- 2** Autres impôts
- 3** Taxes
- 4** Impôt personnes morales
- 5** Revenus divers
- 6** Revenus des biens et des immeubles
- 7** Subventions et remboursements
- 8** Emoluments
- 9** Remboursements de tiers

A quoi sert l'impôt ?

« L'impôt n'est pas une sanction, mais la contrepartie des prestations de l'Etat et le garant des équilibres sociaux ». Jean-Jacques Rousseau.

Si l'impôt est la principale source de revenu des collectivités publiques, les prestations qu'il permet de financer, avec les autres recettes, sont diverses. Ainsi, à Gland ces prestations touchent des domaines aussi différents que la sécurité sociale, l'entretien des bâtiments communaux, la gestion des espaces publics, des réseaux d'eau et d'égouts, le traitement des déchets, la sécurité publique, la gestion des routes et des transports publics, la culture, le sport et les loisirs ou encore les activités en liens avec l'école. Pour gérer l'ensemble de ses prestations la ville de Gland s'appuie sur les services de l'administration communale.

Répartition des charges en 2013



Pour chacun de ces domaines, une large palette de prestations est mise à disposition des citoyennes et des citoyens, soit directement via les services de l'administration communale, soit via les associations intercommunales ou encore les services cantonaux.

Détails des principales prestations

Prévoyance et prestations sociales : Facture sociale, accueil de jour des enfants (crèches, garderies, UAPE, Pause Déj', centre aéré, ...), aide et soins à domicile, participation aux agences d'assurances sociales, travailleur social de proximité, livraison de repas à domicile.

Bâtiments du patrimoine communal : Aménagement, entretien et nettoyages des bâtiments communaux, frais d'électricité et de chauffage, amortissements des bâtiments.

Routes, transports publics, mobilité : aménagement et entretien des routes, transports urbains (TUG), transports publics régionaux, service de voirie, carte journalière CFF.

Espaces publics, protection et aménagement de l'environnement : urbanisme et infrastructures, entretien des espaces verts, gestion et élimination des déchets, eau, égouts, épuration, éclairage public, développement durable, efficacité énergétique, amortissement des infrastructures.

Frais financiers, péréquation et intérêts: péréquation financière cantonale, intérêts des emprunts, frais divers.

Administration générale : Indemnités et frais des autorités (conseil communal, municipalité), frais de réceptions et manifestation (1^{er} août, accueil des nouveaux habitants,...), coût de fonctionnement des services ou offices suivants : secrétariat municipal, greffe, contrôle des habitants, ressources humaines, informatique, communication.

Sécurité publique : Participation aux prestations de la gendarmerie, du service de défense incendie et secours (SDIS) et de la protection civile, assistants de sécurité publique.

Cultures, sport et loisirs : Bibliothèque, théâtre, manifestations culturelles, subventions culturelles, entretiens des infrastructures sportives.

Etablissements scolaires : Activités scolaires et extrascolaires (camps, courses d'école, devoirs surveillés, etc., ...), conseil d'établissement entretien du mobilier scolaire, participation aux associations intercommunales (clinique dentaire scolaire, office d'orientation scolaire et professionnel, etc...).

L'arrêté d'imposition voté par le conseil communal et ratifié par le Conseil d'Etat vaudois est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Il implique :

Une augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune et de l'impôt sur le bénéfice et le capital des entreprises

Le taux d'imposition communal est passé de 62.5% à 66.5%, tant pour les habitants que pour les entreprises.

Le résultat de la votation déterminera si le taux de 66.5 est maintenu ou non.

L'augmentation de 4% du taux communal représente une augmentation de la charge fiscale cantonale et communale de 1.84 %, soit 18.40 francs par tranche de 1'000 francs d'impôt payé.

Une augmentation de l'impôt foncier

L'impôt foncier est passé quant à lui, de 1.- franc par mille francs d'estimation fiscale à 1.10 franc, soit un taux de 1.1 ‰

Le résultat de la votation déterminera si l'augmentation de 1.1 ‰ est maintenue ou non.

Les autres impôts et taxes demeurent inchangés

Les acomptes envoyés par l'administration fiscale en ce début d'année tiennent déjà compte des changements ci-dessus.

Le refus de la piscine n'a aucune influence sur le taux d'imposition de 66.5 %.

Position de la municipalité

En matière de gestion d'une collectivité publique, **il faut bien distinguer deux choses : les investissements et le ménage courant.**

Une commune telle que la nôtre se doit d'investir tant pour l'entretien et la rénovation de ses infrastructures, que pour en construire de nouvelles. Il ne faut pas oublier que les nouvelles infrastructures génèrent plus de charges que de revenus.

Le ménage courant englobe tous les frais engagés à la couverture des besoins de la population. L'enjeu est non seulement de réussir à couvrir l'ensemble des charges courantes avec les revenus, mais de faire en sorte qu'il subsiste un excédent de revenu permettant de financer les investissements nécessaires.

La municipalité pousse au surendettement et n'a plus d'autre choix que celui d'augmenter les impôts ?

Au contraire, la municipalité de Gland s'est, de tous temps, montrée responsable. Pour une ville de 13'000 habitants, en comparaison cantonale, les charges sont tout à fait raisonnables. La preuve est que lors de la présentation du budget 2015 au conseil communal, aucune demande de réduction recevable n'a été formulée.

La municipalité priorise ses investissements : en 2014, des projets pour plus de 27 millions de francs ont été retirés du plan d'investissement prioritaire.

Le taux d'imposition à Gland est déjà très élevé ?

C'est clairement faux. Le tableau ci-dessous parle de lui-même :

Renens	78.5
Yverdon-les-Bains	76.5
Prilly	73.5
Morges	68.5
Gland	66.5
Nyon	61.0
Moyenne des villes du canton	69.9
Moyenne du canton	69.2

Personnel communal : l'administration de Gland est surdotée ?

C'est exactement le contraire. En comparaison avec d'autres villes vaudoises de la même catégorie, l'administration communale de Gland est la moins dotée en collaborateurs par mille habitants.

Gland	5.4
Moyenne des villes du canton	9.2

L'augmentation est beaucoup trop élevée et mettra le budget de bon nombre de ménages en péril ?

Le plus simple est de se livrer à deux exemples concrets :

Impôt sur le revenu

- Pour **5'000.- francs d'impôts** cantonal et communal on passe à **5'092.- francs** en 2015, soit **7.60 francs d'augmentation par mois**.

Impôt foncier

- une personne dont l'habitation a une estimation fiscale de 500'000.- paie actuellement **500.- francs**. En 2015 il paiera **550.- francs**, soit **4.15 francs d'augmentation par mois**.

Il suffit de diminuer les dépenses, la marge de manœuvre de la municipalité est suffisante ?

Faux ! La marge de manœuvre est, au contraire, très faible. Classons les charges en trois catégories :



Les charges sur lesquelles elle a une emprise très forte (achats de biens, de marchandises et de prestations de service, subventions versées)



Les charges dont elle peut contenir l'évolution, sans toutefois pouvoir les réduire considérablement (principalement les charges salariales et d'amortissement)



Les charges provenant d'autres collectivités, sur lesquelles la municipalité n'a aucune influence directe (charges cantonales et intercommunales)

Prévoyance et prestation sociale (15.1 millions)



Dans le domaine social, principal poste du budget communal, la municipalité n'a pratiquement aucune influence sur l'évolution des dépenses. Dix millions sont payés au canton pour les prestations sociales qu'il fournit et un peu plus de quatre millions financent les prestations d'associations intercommunales, comme le réseau d'accueil de l'enfance.

Bâtiments du patrimoine communal (9.2 millions)



Les bâtiments nécessaires au fonctionnement de la commune mobilisent pratiquement 20% du budget communal total. **La municipalité s'efforce de réduire ce poste au maximum, mais il est une ligne à ne pas franchir, au risque de voir les bâtiments et leurs installations se dégrader.**

Espaces publics, protection et aménagement de l'environnement (7.8 millions)



L'entretien des espaces publics, du réseau de distribution d'eau, la gestion de l'éclairage public aussi bien que des déchets ou des eaux usées sont autant d'activités essentielles à la couverture des besoins de base de l'ensemble de la population. **Des coupes dans ce domaine seraient inacceptables.**

Frais financiers, péréquation et intérêts (7.7 millions)



En matière de charges financières, plus de la moitié du budget de ce domaine est destiné à la péréquation financière cantonale sur laquelle la municipalité n'a aucune prise. A cela viennent s'ajouter des charges sur lesquelles la marge de manœuvre est très limitée, comme les intérêts des emprunts.

Administration générale (3.5 millions)



La majeure partie des frais de l'administration générale sont des charges salariales. Ce poste est appelé à se développer, si la Ville veut répondre aux besoins d'une population toujours plus nombreuse en vertu d'une densification voulue par le plan directeur cantonal (PDCn).

Sécurité publique (3.1 millions)



Dans ce domaine, les charges les plus importantes sont les prestations fournies entre autres par la gendarmerie cantonale, le service de défense incendie ou l'office régional de protection civile. Le solde est alloué à la police de proximité (assistants de sécurité publique de la commune).

Routes, transports publics et mobilité (2.6 millions)



Ces charges sont réparties plus ou moins à parts égales entre l'entretien du réseau routier, sur lequel il serait irresponsable de lésiner et les différentes prestations en termes de mobilité et transports publics (TUG).

Culture, sport et loisirs (1.5 millions)



On pourrait être tentés d'y faire les premières économies. Telle n'est pas la vision de la municipalité. Le sport, la culture et les loisirs sont essentiels tant pour le bien être de la population que pour le développement des associations locales et des activités sociales.

Activités scolaires (0.8 millions)



Afin de soulager le budget des familles, la commune participe au financement d'activités scolaires, comme les camps ou les courses d'école.

Au total (51.3 millions)



Ainsi, sur plus de 50 millions de dépenses annuelles, 45% échappent presque totalement aux autorités communales et plus d'un tiers (35%) ne sont pratiquement pas compressibles. Quand bien même la municipalité voudrait faire des économies conséquentes sur les charges qu'elle peut maîtriser en grande partie, celles-ci ne porteraient que sur 20% du budget total et toucheraient à des domaines pourtant essentiels à la qualité de vie des Glandoises et des Glandois.

Avec l'arrivée de nouveaux habitants, les rentrées fiscales augmentent ?

Depuis quelques années, déjà, **les recettes n'augmentent plus dans les mêmes proportions que les charges.**

En quoi cette hausse d'impôts est-elle finalement nécessaire ?

- **Les charges communales, intercommunales et cantonales augmentent inexorablement ;**
- **Les recettes n'augmentent pas suffisamment pour les couvrir à terme ;**
- **La commune doit faire face à de gros investissements qui génèrent plus de dépenses que de recettes et augmentent ainsi encore plus les charges courantes.**

La municipalité, par cette augmentation d'impôts, anticipe de manière responsable sur une situation qui pourrait devenir dangereuse pour la santé de ses finances. En effet, il conviendra également de relever les défis suivants :

- L'accessibilité à l'accueil de jour des enfants : une obligation légale aux conséquences importantes et en évolution;
- L'augmentation du coût de la santé et des prestations du domaine social ;
- La participation de Gland aux investissements régionaux ;
- Le besoin d'entretien de certaines routes et bâtiments;
- Le renforcement de l'administration permettant de répondre au développement de la Ville ;
- La réforme de la fiscalité des entreprises (RIE3) qui aboutira à une baisse des recettes fiscales, pour Gland, de plus d'un million de francs ;
- Des besoins toujours plus importants et légitimes des citoyennes et des citoyens.

La municipalité ne peut pas attendre d'être dans le rouge pour réagir. Gouverner c'est prévoir !!!

- **La faible marge de manœuvre de la municipalité face à l'augmentation des charges communales, intercommunales et cantonales**
- **L'insuffisance de l'augmentation des recettes**
- **Les importants investissements à venir**
- **Les nombreux enjeux auxquels doit faire face la commune**

ont amené la municipalité à proposer au Conseil communal une hausse d'impôts de 4 points.

L'arrêté d'imposition soumis à votation le 19 avril 2015 a été accepté le 9 octobre 2014 à une large majorité de 50 OUI, 18 NON et une abstention.

Par cet acte, vos autorités ont fait preuve de leur sens des responsabilités vis-à-vis de la collectivité publique.

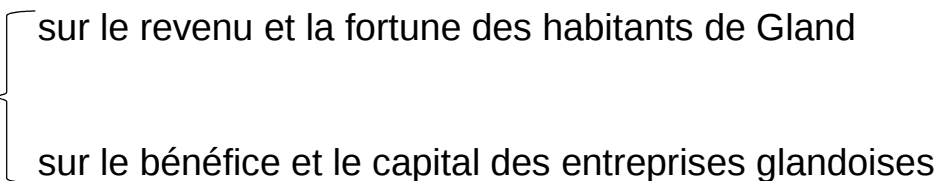
Être responsable, c'est voter OUI le 19 avril prochain.

NON à la hausse d'impôts à Gland

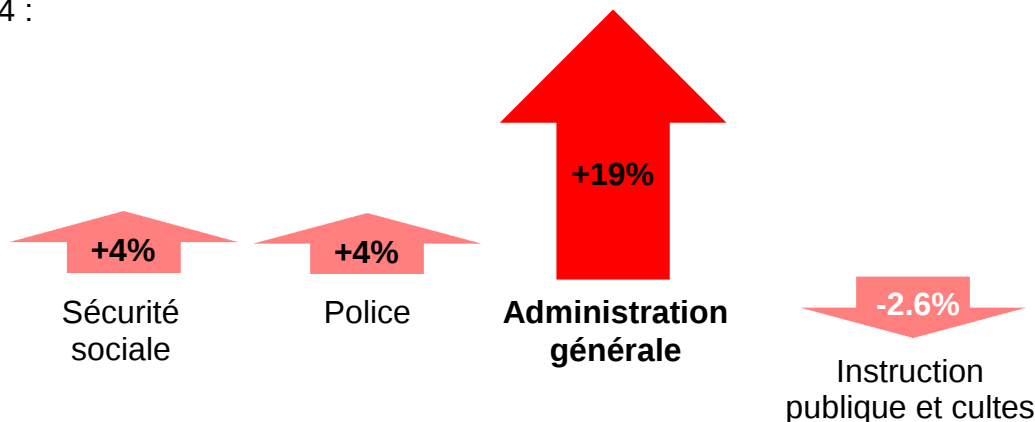
NON : Pas de hausse sans prestation supplémentaire

Alors que la piscine a été refusée par 62.7% des citoyens de Gland, il est important de refuser également la hausse d'impôts qui devait la financer.

La hausse est de **4 points au total (de 62.5 à 66.5 points)**, soit une augmentation de **+ 6.4% des impôts communaux**, et une hausse de **+10% de l'impôt foncier** :

+ 2.5 points	
+ 1.5 points	pour la piscine de Montoly – refusée le 8 mars 2015! <i>Source : Selon les informations officielles de la commune reçues le 09.03.15</i>
+ 10%	sur l'impôt foncier

Les nouvelles charges en 2015 se répartissent notamment comme suit par rapport à 2014 :



Source : Budget 2015

Utilisation prévue des nouveaux prélèvements :

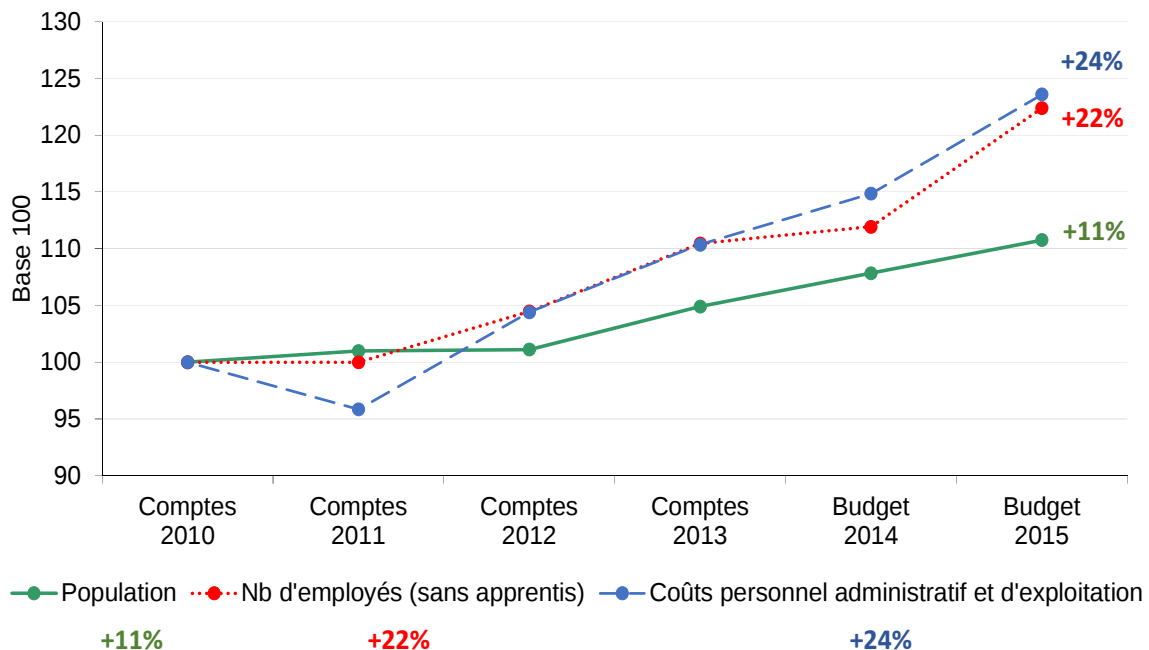
1.0	point dédié aux nouveaux engagements et frais admin.	> 500'000.-
0.5	point dédié aux amortissements supplémentaires	> 250'000.-
1.0	point reparté sur le budget 2015	> 500'000.-
1.5	points dédiés à la piscine de Montoly qui ne sera pas construite !	> 750'000.-

Le supplément d'impôts n'ira ni aux infrastructures ni à l'instruction publique.

NON : La commune doit mieux maîtriser ses dépenses

Les coûts liés au personnel de la commune croissent beaucoup plus rapidement que la population. Voici les chiffres pour la législature en cours (fin 2010-fin 2015 selon budget avec 13'000 habitants) :

Le personnel communal augmente **2 x plus vite** que la population !



Source : Comptes communaux 2010-2014, Budgets 2014-2015

La commission de gestion a récemment écrit dans les conclusions de son rapport intermédiaire 2014 :

« La commission de gestion n'a pu **déceler aucune trace d'anticipation, de planification ou de stratégie de développement** de ressources humaines. »

« [...] il pourrait être indiqué de **se pencher sur l'affectation actuelle des postes et de s'assurer si celle-ci correspond toujours aux besoins** de la ville de Gland en évolution. »

« **Les outils modernes de gestion** des collaborateurs, et notamment de gestion des présences et de gestion des absences **font défaut** [...] ».

Avant d'augmenter les impôts et d'engager de nouvelles dépenses, il faut faire un réexamen approfondi des tâches et chercher à réduire les coûts.

NON : D'abord définir les besoins prioritaires

Il faut mieux définir les priorités en fonction des besoins réels de la population et de ses capacités financières ; le budget n'est pas exponentiel.

Devra-t-on augmenter les impôts à chaque nouvelle dépense, alors que les nouveaux habitants amènent aussi de nouvelles recettes ?

NON : Aucun plan d'économie n'a été étudié

Avant de demander une contribution supplémentaire aux citoyens, il serait judicieux de proposer des mesures d'économies. En outre, les comptes communaux n'ont pas été déficitaires depuis de nombreuses années.

Il n'est pas raisonnable d'augmenter les impôts alors que l'on dispose d'une marge suffisante suite au refus de la piscine.

NON : Pas de cumul des hausses (taxe « déchets » - 2013)

Où sont passés les 2 points d'impôts que la commune a pu économiser avec la taxe au sac ?

La situation financière de la commune ne s'est pas améliorée avec l'introduction en 2013 de la taxe « déchets » alors que cette dernière est équivalente à 2 pts d'impôts.

Plutôt que d'assainir les finances communales, l'augmentation pose déjà les bases de la prochaine hausse d'impôts si les dépenses ne sont pas freinées.

NON : Pour rester compétitifs et favoriser l'emploi à Gland

L'augmentation d'impôts contribuerait à rendre la commune moins attractive, ce qui ne favorise pas l'emploi. La baisse de l'EURO pose déjà des difficultés, cette hausse d'impôts aggraverait la situation pour les entreprises glandoises.

La ville de Gland doit rester compétitive vis-à-vis des communes voisines qui n'ont pas augmenté les impôts et sont plus attractives (Nyon 61.0 pts ; Rolle 59.5 pts).

Pour des finances saines et favoriser les investissements responsables.

**6 bonnes raisons de dire
NON
à cette hausse d'impôts à Gland**

- X** Pas de hausse sans prestation supplémentaire
- X** Maîtriser les dépenses
- X** Définir les besoins prioritaires
- X** Etablir un plan d'économies
- X** Eviter le cumul des hausses (déchets)
- X** Rester compétitifs

Le comité référendaire vous recommande dès lors de voter

NON le **19 avril 2015**

VOTATION COMMUNALE DU 19 AVRIL 2015

Référendum en matière communale : NON à la hausse d'impôts

Convocation

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2015, les électrices et les électeurs de la commune de Gland sont convoqués le

dimanche 19 avril 2015

pour répondre à la question suivante :

« Acceptez-vous la décision du conseil communal du 9 octobre 2014 acceptant le préavis municipal no 73 relatif à l'arrêté d'imposition 2015 » ?

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ont le droit de participer aux scrutins :

- les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune, inscrits au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel ;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins, inscrites au rôle des électeurs et pourvues du matériel officiel.

MATERIEL DE VOTE

Le matériel de vote parviendra aux électrices et électeurs le vendredi 27 mars 2015 au plus tard.

ROLE DES ÉLECTEURS

Le rôle des électeurs peut être consulté pendant les heures d'ouverture du greffe municipal. Le rôle est clos le vendredi 17 avril 2015 à 12 heures.

MODE DE PARTICIPATION

L'électeur choisit librement de voter :

- par correspondance (par voie postale). Le courrier doit être affranchi et parvenir le vendredi 17 avril 2015 au plus tard ;
- en déposant son vote auprès du Greffe municipal aux heures d'ouverture ;
- en déposant son vote dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (Bâtiment administratif - Grand'Rue 38) jusqu'au dimanche 19 avril 2015 à 11h00 ;
- en se rendant au bureau de vote le dimanche 19 avril 2015.

Ouverture des bureaux de vote - dimanche 19 avril 2015

Les bureaux de vote sont ouverts

Bâtiment de l'administration communale - Grand'Rue 38	10 h - 11 h.
Collège de Mauverney A	10 h - 11 h.

ATTENTION ! Clôture du vote le dimanche 19 avril 2015 à 11 heures.

VOTE DES MALADES

Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance.

Au besoin, ils peuvent demander au président du bureau électoral, au plus tard le vendredi 17 avril 2015, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

MILITAIRES – PROTECTION CIVILE

Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans la protection civile peuvent voter par correspondance.

La Municipalité

Gland, le 9 mars 2015.

Recommandations de votes des formations politiques représentées au conseil communal

GDG Gens de Gland	PLR Les Libéraux- Radicaux de Gland	PSG Parti socialiste de Gland	VDG Les Verts	UDC Union démocratique du centre
OUI	NON	OUI	OUI	NON